

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2541

17 octobre 2008

SOMMAIRE

Alcina S.A.	121930	Oberweis	121931
Alternative Strategy	121929	Oberweis Cloche d'Or S.à r.l.	121931
Amberley S.A.	121931	Pan European Food Fund Investment Ma- nagement S.A. (Holding)	121927
Annibal Holding S.A.	121967	Pan European Food Fund Investment Ma- nagement S.A. (Holding)	121925
Apax Med A S.à r.l.	121929	Poirel Investments S.A.	121943
Avenir Telecom International S.A.	121931	Press Media Participation S.A.	121929
BRE/Europe 4-P S.à r.l.	121928	Relais des Casemates S.à r.l.	121923
CCZ Investment Partners (Lux) S.à r.l.	121923	Rhône Uni-Euro 6 S.à r.l.	121962
CD Chateau S.à r.l.	121927	Roermond Holding (No. 1) S.à r.l.	121962
Circuit Foil Luxembourg	121963	Sagres (Lux) S. à r.l.	121923
Clin d'Oeil Sàrl	121956	S.A. Marinazur	121946
Curver Luxembourg, S.à r.l.	121929	SARL du Ried	121928
Danube 2 S.à r.l.	121967	SEALGREY Trading & Consulting S.à r.l.	121931
Elecbourg S.A.	121924	Société de Management en Electronique (S.M.E.)	121930
FRR Asset Management S.à r.l.	121932	Société Immobilière des Artisans S.A. ...	121927
Goodwill Benelux	121948	Société Immobilière New South S.A. ...	121968
Hamam Club S. à r.l.	121943	Société Immobilière New South S.A. ...	121925
Hameur Gestion S.à r.l.	121927	Société Immobilière New South S.A. ...	121928
Internationale de Sociétés Foncières S.A.	121943	Société Immobilière Nuts S.A.	121926
Internationale de Sociétés Foncières S.A.	121947	Starting Luxco S.à r.l.	121932
J.L.A. First Holding S.A.	121925	Tabiadasc Real Estate S.A.	121924
J.L.A. First Holding S.A.	121928	Tomkins Luxembourg S.à r.l.	121945
KEYNOTE Conseil Informatique Sàrl ...	121942	Tremolat S.A.	121948
Keynote Sàrl	121940	Venables (Luxembourg) Sàrl	121925
Keynote Sàrl	121942	Vistra Fund Services S.à r.l.	121950
Kinabalu Finance S.A.	121930	von der Heydt Kersten Invest S.A.	121926
London Acquisition Luxco S.à r.l.	121939	Waterland Lux I S.à r.l.	121926
Luxembourg Famous Star	121940	Wilanów Development S.à r.l.	121924
Lux Nordic Wealth Management S.A. ...	121965	Wolof S.A.	121957
Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l.	121926	Ynvest SA	121922
Moorea 3 S.à r.l.	121932	Yzea SA	121922
New Industrial Cleaning S.A.	121930		
Norinvest S.A.	121968		

Ynvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 111.832.

—
*Extrait du procès-verbal
de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/07/2008 à 15.00 heures*

La Société YNVEST SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société GL CONSULTING SA, représentée par son administrateur délégué, M. Jean GREFF, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 84.282, de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, représentée par son administrateur unique, M. Jean GREFF, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 139.578, au poste d'administrateur et qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17/07/2008.

M. Kévin DELHAYE / Mme Chantal SIMON / Mlle Aurélie BOULEAU,
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008127441/3139/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Yzea SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 127.337.

—
*Extrait du procès-verbal
de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/07/2008 à 15.00 heures*

La Société YZEA SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société GL CONSULTING SA, représentée par son administrateur délégué, M. Jean GREFF, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 84.282, de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, représentée par son administrateur unique, M. Jean GREFF, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 139.578, au poste d'administrateur et qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17/07/2008.

M. Kévin DELHAYE / Mme Chantal SIMON / Mlle Aurélie BOULEAU,
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008127440/3139/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

CCZ Investment Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.390.

*Extrait des résolutions**de l'associé unique en date du 22 novembre 2007*

- Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 in Ostrava, République tchèque, résidant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est nommé gérant de la société, à compter du 22 novembre 2007, pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Thijs van Ingen, démissionnaire).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Lorenzo Patrassi;
- Monsieur Thomas S. Patrick;
- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Tomas Lichy.

POUR PUBLICATION

Pour CCZ Investment Partners (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127455/8461/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06954. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.**Sagres (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.301.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 638 du 18 avril 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sagres (Lux) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008127276/8461/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00442. - Reçu 42,0 euros.*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080148515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.**Relais des Casemates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1858 Luxembourg, 165, rue de Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 87.515.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/10/08.

Fiduciaire DI FINO & Associés S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008127228/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00951. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Elecbourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 87.018.

1. En date du 26 septembre 2008, la société anonyme Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A. a dénoncé le siège social de la société anonyme ELECBOURG S.A.

2. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Bastiaan Lodewijk Melchior SCHREUDERS a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Monsieur Colm SMITH a démissionné de son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Pour avis sincère et conforme
ELECBOURG S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126984/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00187. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Tabiadasc Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.240.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 28 août 2008

Monsieur Eric MAGRINI a été nommé comme président du conseil d'administration.

Veillez prendre note du changement suivant:

Le siège de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été transférée de L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TABIADASC REAL ESTATE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126989/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Wilanów Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 113.147.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2008128147/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00875. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

J.L.A. First Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 98.149.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008128170/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01419. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Société Immobilière New South S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 80.372.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128168/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01246. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pan European Food Fund Investment Management S.A. (Holding), Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 74.013.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128166/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01872. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Venables (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 131.158.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VENABLES (Luxembourg) s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008128069/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08105. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Waterland Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 114.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Richard Brekelmans
Manager

Référence de publication: 2008128061/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01957. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Société Immobilière Nuts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 80.608.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128091/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01258. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

von der Heydt Kersten Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008128151/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01081. - Reçu 52,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 112.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008128154/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01554. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Hameur Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 118.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128155/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01557. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Société Immobilière des Artisans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 81.233.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128135/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01235. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

CD Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.963.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128157/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01587. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pan European Food Fund Investment Management S.A. (Holding), Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 74.013.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128164/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01873. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Société Immobilière New South S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 80.372.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128165/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01244. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

SARL du Ried, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8390 Nospelt, 3C, rue Leck.

R.C.S. Luxembourg B 118.945.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008128175/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01793. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

J.L.A. First Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.149.

Le bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

*Pour Hoogewerf & Cie**Agent domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008128171/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01410. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

BRE/Europe 4-P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008128673/242/13.

(080149954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Alternative Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 54.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008128674/242/12.

(080149958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Curver Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.472.000,00.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 46.419.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128680/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09098. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Apax Med A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 139.477.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 09 septembre 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} septembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008128676/219/14.

(080149580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Press Media Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 51.776.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/10/2008.

Pour Press Media Participation S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128192/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00260. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

New Industrial Cleaning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 86.439.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2008128648/203/11.

(080150162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Kinabalu Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 40.379.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 mai 1992, acte publié au Mémorial C no 454 du 9 octobre 1992, modifiée pour la dernière fois lors de la conversion du capital social en euros par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 749 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINABALU FINANCE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008128200/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01306. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Alcina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 129.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 octobre 2008.

Henri BECK
Notaire

Référence de publication: 2008128646/201/12.

(080149547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Société de Management en Electronique (S.M.E.), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 93.105.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128202/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00973. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Avenir Telecom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.886.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128678/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01694. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Oberweis Cloche d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Oberweis).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 46.453.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 octobre 2008.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2008128681/222/13.

(080149748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

SEALGREY Trading & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.743.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008128691/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07124. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Amberley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 78.952.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/10/2008.

Pour Amberley S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128191/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00262. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Starting Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 141.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008128695/7241/11.

(080150044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

FRR Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 141.180.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 53006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008128666/211/11.

(080150174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Moorea 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 142.062.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of September.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GS Lux Management Services S.à r.l. a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 88045, having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg,

here represented by M^e Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I.- Denomination - registered office - object - duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Moorea 3 S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer

by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent euro (0.01.- €) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euro (100,000,000.- €) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent euro (0.01.- €) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the deed of incorporation dated September 16, 2008.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole share-holder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not

expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- €). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- €), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - profits - reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2008.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription - payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	Shares
GS Lux Management Services S.à r.l., prenamed,	1,250,000
TOTAL: one million two hundred fifty thousand shares,	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,800.- €.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named share-holder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at one (1).

2) Is appointed as manager for an unlimited period:

Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on 26 October 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le seize septembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 88045, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg,

ici représentée par M^e Stanislas BUNETEL, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} .- Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "Moorea 3 S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01.- €) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions d'euros (100.000.000.- €) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01.- €) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte constitutif du 16 septembre 2008.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "Conseil de Gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000.- €). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000.- €), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - profits - réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription - libération

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
GS Lux Management Services S.à r.l., prénommée,	1.250.000
TOTAL: un million deux cent cinquante mille parts sociales,	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800.- €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 2) Est nommé gérant pour une période indéterminée:

Christophe CAHUZAC, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

- 3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bunetel, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008, Relation: LAC/2008/37775. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008128223/212/399.

(080149868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52936 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008128668/211/11.

(080150176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Luxembourg Famous Star, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 118.852.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxembourg FAMOUS STAR s.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008128071/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08107. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Keynote Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 142.066.

STATUTS

L'an deux mille huit, le sept août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Madame Annette OLLIVIER née VALLEE, née le 17 décembre 1944 à Rennes (France) avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert,

2) Monsieur Roland OLLIVIER, né le 11 janvier 1974 à Rennes (France) avec adresse, L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil en stratégie d'entreprise, en management et solutions informatiques, l'achat et vente de matériel, logiciels et produits informatiques, la conception d'études et développement de projets informatiques, la prestation commerciale pour les sociétés d'ingénierie informatique (prospection, action commerciale, assistance et conseil sur des projets et études de marché), la maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage en amont et aval de l'informatique, le recrutement de cadres dans les domaines informatiques ainsi que toutes opérations financière mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de KEYNOTE SARL.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) divisé en 100 (cent) parts sociales de 125.- (cent vingt-six Euros) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société. Ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature unique du gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) par Madame Annette OLLIVIER, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2) par Monsieur Roland OLLIVIER, prénommé, une part sociale	<u>1</u>
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée illimitée:

Madame Annette OLLIVIER, née le 17 décembre 1944 à Rennes (France), avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature unique du gérant unique.

2. Le siège social est fixé à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

121942

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Annette OLLIVIER, Roland OLLIVIER et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008, LAC/2008/33965. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008128216/7241/106.

(080150157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**KEYNOTE Conseil Informatique Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Keynote Sàrl).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.066.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "KEYNOTE SARL", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 août 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ci-après «la Société»).

L'assemblée générale est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Marie AUBERTIN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marina MULLER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Clémence CUNY, analyste-fiscaliste, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la Société en «KEYNOTE Conseil Informatique SARL»

2.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

3.- Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

121943

Unique résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier la dénomination de la société avec effet au 7 août 2008 de «KEYNOTE SARL» en «KEYNOTE Conseil Informatique SARL» et par conséquent l'article 3 des statuts de la Société est modifié et a la teneur suivante:

«La société existe sous la dénomination de KEYNOTE Conseil Informatique SARL.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. AUBERTIN, C. CUNY, M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2008. LAC / 2008 / 39702. - Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008128219/7241/53.

(080150157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Poirel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.217.

Merci de bien vouloir prendre note du changement de siège social du commissaire aux comptes suivant:

Le siège de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été transféré à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour POIREL INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126992/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Hamam Club S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 24, rue Gare-Usines.

R.C.S. Luxembourg B 47.469.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127335/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Internationale de Sociétés Foncières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.528.

L'an deux mille huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONALE DE SOCIETES FONCIERES S.A. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II (Grand-

Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 125.528, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 986 du 26 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant deux actes reçus par le notaire instrumentant, en date de ce jour, en voie de formalisation.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de 3.750,- EUR pour le porter de son montant actuel de 276.398,- EUR à 280.148,- EUR, par la création et l'émission de 3.750 actions nouvelles de 1,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Constatation de la renonciation des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription.

3.- Souscription et libération des actions nouvellement créées.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 3.750,- EUR (trois mille sept cent cinquante euros), pour le porter de son montant actuel de 276.398,- EUR (deux cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt dix-huit euros) à 280.148,- EUR (deux cent quatre vingt mille cent quarante-huit euros), par la création et l'émission de 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par Madame Marie-Sixtine, Michelle, Violette JACOBE de NAUROIS, sans profession, née le 5 septembre 1958 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant 11, villa Houssay, F-92200 Neuilly-sur-Seine (France).

Le montant de 3.750,- EUR (trois mille sept cent cinquante euros) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme INTERNATIONALE DE SOCIETES FONCIERES S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et constate que tous les actionnaires actuels de la Société, ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à 280.148,- EUR (deux cent quatre-vingt mille cent quarante-huit euros), représenté par 280.148 (deux cent quatre-vingt mille cent quarante-huit) actions d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: HÜBSCH; THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2008. Relation GRE/2008/3664. - Reçu dix huit euros et soixante quinze cents (0,50% = 18,75 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008126686/231/69.

(080147853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Tomkins Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.644.

In the year two thousand and eight, on the twentieth of August.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

- Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.555, and

- Tomkins Finance Luxembourg Limited, a limited company with registered office at East Putney House, 84 Upper Richmond Road, London SW15 2ST, United-Kingdom, inscribed under company number 6625828,

both here represented by Mr. Gaël Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two (2) proxies given on August 19, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Tomkins Luxembourg S.à r.l.", (the "Company"), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86.644, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of February 28, 2002, published in the Mémorial C n° 963 of June 25, 2002, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of August 18, 2008, not yet published in the Mémorial C.

II. The sole shareholders resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the twentieth of August of each year, the accounting year having started on the nineteenth of August 2008 closing on the twentieth of August 2008.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the twenty-first of August of each year and ends on the twentieth of August of the subsequent year".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred fifty Euro (€ 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.555, et

- Tomkins Finance Luxembourg Limited, une limited company de droit britannique avec siège social à East Putney House, 84 Upper Richmond Road, Londres SW15 2ST, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro de société 6625828,

ici représentées par Monsieur Gaël Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux (2) procurations données le 19 août 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins Luxembourg S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.644, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n ° 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du dix-huit août, non encore publié au Mémorial C.

II. Les associées uniques décident de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au vingt août de chaque année, l'exercice social ayant commencé le dix-neuf août 2008 clôturera le vingt août 2008.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

" **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le vingt et un août de chaque année et se termine le vingt août de l'année suivante".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (€ 750.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2008. LAC/2008/35264. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008124216/5770/91.

(080144806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

S.A. Marinazur, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 23.575.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2008 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010;

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Président et Administrateur-Délégué;

- Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008126997/504/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07724. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Internationale de Sociétés Foncières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.528.

L'an deux mille huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONALE DE SOCIÉTÉS FONCIÈRES S.A. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 125.528, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 986 du 26 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour, en voie de formalisation.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de 11.250,- EUR pour le porter de son montant actuel de 265.148,- EUR à 276.398,- EUR, par la création et l'émission de 11.250 actions nouvelles de 1,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Constatation de la renonciation des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription.

3.- Souscription et libération des actions nouvellement créées.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 11.250,- EUR (onze mille deux cent cinquante euros), pour le porter de son montant actuel de 265.148,- EUR (deux cent soixante-cinq mille cent quarante-huit euros) à 276.398,- EUR (deux cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt dix-huit euros), par la création et l'émission de 11.250 (onze mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les 11.250 (onze mille deux cent cinquante) actions nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par trois des actionnaires actuels comme suit:

1.- SARALAND INVESTMENTS INC., société de droit panaméen, avec siège social Calle 53 Este, Urb. Marbella, Torre Swiss Bank, 2do Piso, Panama, République de Panama, trois mille sept cent cinquante actions;	3.750
2.- BYSANTIUM HOLDING LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social 24 De Castro Street, Akara Building, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, trois mille sept cent cinquante actions;	3.750
3.- Monsieur Aldo ROSSI, agent maritime, né le 6 novembre 1965 à Istanbul (Turquie), demeurant Kore Sehitleri Caddesi, Y. Kaya Aldogan Sok.8 Zincirlikuyu, TR-34394 Istanbul (Turquie), trois mille sept cent cinquante actions;	3.750
Total: onze mille deux cent cinquante actions;	11.250

Le montant de 11.250,- EUR (onze mille deux cent cinquante euros) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme INTERNATIONALE DE SOCIETES FONCIERES S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et constate que tous les autres actionnaires actuels de la Société, ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à 276.398,- EUR (deux cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt dix-huit euros), représenté par 276.398 (deux cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt dix-huit) actions d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille cent euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: HÜBSCH; THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2008. Relation GRE/2008/3663. - Reçu cinquante six euros et vingt cinq cents (0,50% = 56,25 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008126685/231/76.

(080147853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Goodwill Benelux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.181.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127300/6960/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00401. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Tremolat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 55.653.

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TREMOLAT S.A.", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55.653, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOER-

NER, de résidence à Bettembourg, en date du 16 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 523 du 16 octobre 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 471 du 28 mars 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

2. Acceptation de la démission de Monsieur Patrick BIRDEN de sa fonction d'administrateur.

3. Nomination d'un nouvel administrateur et renouvellement des mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).»

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Patrick BIRDEN de sa fonction d'administrateur et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;

- de nommer Madame Céline PHONG, épouse DORSCHNER, administrateur de société, née à Metz, (France), le 6 mars 1980, demeurant à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, comme nouvelle administratrice de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014; et

- de renouveler et de prolonger les mandats des deux autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Troisième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer la valeur nominale des 1.250 actions représentatives du capital social;

- de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR;

- d'augmenter le capital social à concurrence de 13,31 EUR, pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles; le montant de 13,31 EUR étant versée en numéraire par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;

- de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale chacune, intégralement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide:

121950

- de supprimer la deuxième phrase de l'article 14 des statuts; et
- de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GOERES; DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 septembre 2008. Relation GRE/2008/3629. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008126687/231/84.

(080147729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Vistra Fund Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 142.021.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth day of September.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

THERE APPEARED:

Vistra Holdings (Cyprus) Limited, with registered office at 70, J.F. Kennedy Avenue, Nicosie, Cyprus, registered with Registrar of Companies under number C 197638,

here represented by Mr. Frank Walenta, lawyer and company manager, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 26th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the Law of April 5, 1993 on the Financial Sector, as amended (hereafter, the "Financial Sector Law") and the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to act as Registrar Agent, Client Communication Agent, and Administrative Agent for the Financial Sector, as defined in respectively articles 25, 29-1 and 29-2 of the Financial Sector Law.

The object of the Company is also the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Vistra Fund Services S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at one hundred and twenty five thousand Euros (EUR 125,000.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by at least two managers, who constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the board of managers or by the sole signature of the managing director(s).

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

The Board can validly deliberate and act at the meeting if the majority of the managers is present or represented. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The

resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Art. 13. The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. In accordance with article 22 of the Financial Sector Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, which may not be shareholders. The board of managers shall appoint the independent auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Art. 16. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December, 2009.

Art. 17. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles, and in particular to the Financial Sector Law.

Subscription - payment

The appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be managed by the following managers who are hereby appointed as managers for an unlimited duration:

- Frank Walenta, residing professionally at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg,

- Marjoleine van Oort, residing professionally at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg,
- Anne Compere, residing professionally at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg
- 2) The managers Frank Walenta and Marjoleine van Oort are each appointed as managing director and authorized and empowered to legally bind the Company in all circumstances by their sole signature.
- 3) The registered office of the Company is 12, rue Leon Thyès, L- 2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sixième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Vistra Holdings (Cyprus) Limited, ayant son siège social à 70, J.F. Kennedy Avenue, Nicosie, Cyprus, inscrite au Registrar of Companies sous le numéro C 197638,

ici représentée par M. Frank Walenta, juriste et gérant de société, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datées du 26 septembre.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), et la loi du 5 avril 1993 sur le Secteur Financier, ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet d'agir en tant que conseiller en opérations financières, et agent d'opération de change-espèce, suivant les définitions des articles 25 et 29 de la loi du 5 avril 1993 sur le Secteur financier.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à ou au profit d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation ou appartenant au même groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Vistra Fund Services S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, soit par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance soit par la seule signature du (des) gérant(s)-délégué(s) ("managing director(s)")

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions du Conseil ne sont valablement adoptées que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro.

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Marjolein van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Anne Compère, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- 2) Les gérants Frank Walenta et Marjoleine van Oort sont nommés gérants-délégués ("managing directors"), chacun investi du pouvoir, et autorisé à engager la Société par sa seule signature.
- 3) L'adresse de la Société est fixé à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. WALENTA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2008, Relation: LAC/2008/39609. — Reçu à 0,5%: six cent vingt-cinq euros (625,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008127552/211/310.

(080149060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Clin d'Oeil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 35, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.931.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Monsieur M'Barek AZZAB, commerçant, demeurant à F-57655 Boulange, 17, Impasse aux champs.

2. Madame Hafedha CHERIGUENE, technicien en génie civil, demeurant à F-57655 Boulange, 17, Impasse aux champs.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CLIN D'OEIL SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Differdange.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de textile, de maroquinerie et de chaussures, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur M'Barek AZZAB, préqualifié, quarante	40
2) Madame Hafedha CHERIGUENE, préqualifiée, soixante	60
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (700,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4660 Differdange, 35, rue Michel Rodange.
 - Le nombre des gérants est fixé à un (1).
 - Est nommé gérant, pour une durée illimitée:
Monsieur M'Barek AZZAB, commerçant, demeurant à F-57655 Boulange, 17, Impasse aux champs.
- La société est engagée par la signature du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AZZAB, CHERIGUENE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 septembre 2008, REM 2008/1140. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (12.500,- € à 0,5% = 62,50 €).

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 octobre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008126701/218/64.

(080147247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Wolof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.010.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d' Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906

ici représentée par Madame Chantai MATHU, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 8 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «WOLOF S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se

produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 2^{ème} lundi du mois de mai, à 17.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société peut être gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la

Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation.

L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq mille (5.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.700,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Cynthia Schwickerath, employée privée, née à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 30 juillet 1974, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

(ii) Monsieur Philippe Stock, employé privé, né à Gosselies (Belgique), le 10 septembre 1960, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

(iii) Madame Chantai Gaspar, employée privée, née à Montleban (Belgique), le 9 juin 1966, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MATHU - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2008, LAC/2008/38087. — Reçu à 0,50%: deux cent cinquante euros (EUR 250,-).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le deux octobre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127596/242/260.

(080148865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Roermond Holding (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 84.836.

Les comptes annuels au 31.03.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Roermond Holding (No. 1) S.à r.l.

Référence de publication: 2008127299/8648/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02209. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Rhône Uni-Euro 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 93.247.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth day of September
Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RHÔNE UNI-EURO 5 S.à r.l., having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, represented by Mr. Bart Zech, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 24, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "RHÔNE UNI-EURO 6 S.à r.l." (hereafter the Company), having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit, on March 6, 2003, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 553 of 21 May 2003,

- the capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, fully paid;

- that the appearing party, RHÔNE UNI-EURO 5 S.à r.l., has become sole owner of the shares and has decided to dissolve the company "RHÔNE UNI EURO 6 S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that RHÔNE UNI-EURO 5 S.à r.l. being sole owner of the shares and liquidator of "RHÔNE UNI-EURO 6 S.à r.l.", declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* that regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of "RHÔNE UNI-EURO 6 S.à r.l.", is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

RHÔNE UNI-EURO 5 S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, ici représentée par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L - 2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 septembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "RHÔNE UNI-EURO 6 S.à r.l.", (ci-après " la Société ") ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 553 du 21 mai 2003;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25.-EUR) chacune, entièrement libérées;

- que RHÔNE UNI EURO 5 S.à r.l. étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la société RHÔNE UNI EURO 6 S.à r.l. dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que RHÔNE UNI-EURO 5 S.à r.l. agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société "RHÔNE UNI-EURO 6 S.à r.l." est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. ZECH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38920. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127186/242/80.

(080147968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Circuit Foil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 93.110.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg), soussigné,

A comparu:

Le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93110,

constituée originellement sous la dénomination de "ARFILUX" en vertu d'un acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 avril 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations numéro 188 du 12 juillet 1988;

les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 852 du 28 avril 2006,

à savoir:

ArcelorMittal Luxembourg (anciennement ARCELOR LUXEMBOURG, anciennement ARBED), société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.990.

Le changement de la dénomination de la société de ARBED en ARCELOR LUXEMBOURG a été reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations numéro 1247 du 28 juin 2006, et le changement de la dénomination de la société de ARCELOR LUXEMBOURG en ArcelorMittal Luxembourg a été reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations numéro 1074 du 30 avril 2008.

La société ArcelorMittal Luxembourg représentée aux fins des présentes par Monsieur Luc HELSEN, Chief Executive Officer Circuit Foil Luxembourg S.à r.l., demeurant professionnellement à L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 septembre 2008, ci-annexée.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le capital social de la société "CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG" est fixé à trente-cinq millions soixante et onze mille huit cents euros (35.071.800.- €). Il est représenté par un million quatre cent deux mille huit cent soixante-douze (1.402.872) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- €) chacune.

Le comparant requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

II. Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé datée du 29 septembre 2008 la société de droit canadien SGF Tech inc., ayant son siège social à Montréal, Québec H3B 4L8, Canada, 600, rue de la Gauchetière ouest, bureau 1500, inscrite au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales sous le numéro 1143848951, a cédé, avec effet au 29 septembre 2008, à l'autre associé ArcelorMittal Luxembourg, préqualifiée, ses cent quarante mille cinq cent soixante-dix parts sociales (140.570) de la société "CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG" dont elle était propriétaire.

III. Monsieur Jacques PÉLERIN et Monsieur André LAUX, agissant en leur qualité de gérants de la société "CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG", conformément à l'article 11 dernier alinéa des statuts, interviennent au présent acte et déclarent accepter cette cession de parts sociales au nom de la société "CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG", conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

IV. Suite à la cession de parts sociales intervenue, l'associé unique ArcelorMittal Luxembourg, préqualifiée, décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente-cinq millions soixante et onze mille huit cents euros (35.071.800.- €). Il est représenté par un million quatre cent deux mille huit cent soixante-douze parts sociales (1.402.872) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- €) chacune, toutes entièrement libérées.

Les parts sociales sont entièrement souscrites par l'associé unique ArcelorMittal Luxembourg, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 6990.

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'art. 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application."

V. L'associé unique décide de modifier l'article onze (11) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, nommés par l'assemblée générale des associés pour un terme de six ans au plus et révocables ad nutum par eux. Les gérants sortants sont rééligibles.

Le conseil de gérance fonctionnera comme organe collégial. Il a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société et pour la réalisation de l'objet social.

Pour la représentation de la société, la signature conjointe de deux gérants, d'un gérant et d'un fondé de pouvoir ou de deux fondés de pouvoir est requise."

121965

Annexes

- Convention d'achat de parts sociales sous seing privé datée du 29 septembre 2008.
- Procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 29 septembre 2008.
- Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2008.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et intervenants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HELSEN, J. PÉLERIN, A. LAUX, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 01^{er} octobre 2008. Relation GRE/2008/3897. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 06 octobre 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008127197/213/82.

(080148133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Lux Nordic Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.652.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of the month of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Lux Nordic Wealth Management S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg incorporated by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg on 31st October 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) under number 2921 on 15th December 2007 and as amended by a deed of the undersigned notary on 17th April 2008 in the Mémorial under number 1408 on 7th June 2008.

There appeared M^e Marco Rasqué da Silva, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder of Lux Nordic Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg being the sole shareholder of the Company, declaring and requesting the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the six hundred and twenty thousand (620,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The agenda on which resolutions are to be passed is as follows, it being understood that all the items of the agenda are interrelated and shall form one single resolution:

A. To restructure the issued share capital of the Company by

(i) the immediate increase of the issued share capital of the Company from six hundred and twenty thousand Euro (€620,000) to one million eight hundred and twenty thousand Euro (€1,820,000) by the issue of one million two hundred thousand (1,200,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each by the contribution in cash of an amount of one million two hundred thousand Euro (€1,200,000),

(ii) subscription and payment of all the new shares to be issued and

(iii) consequential amendment of paragraph 1 of article 6 of the articles of association of the Company.

B. To resolve on a possible dissolution of the Company in accordance with article 100 of the Law in the event of a loss of more than half of the corporate capital;

After deliberation the sole shareholder took the following single resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolved that all the items of the agenda shall constitute one single resolution.

A. The sole shareholder resolves to restructure the issued share capital of the Company by

(i) the immediate increase of the issued share capital of the Company from six hundred and twenty thousand Euro (€620,000) to one million eight hundred and twenty thousand Euro (€1,820,000) by the issue of one million two hundred thousand (1,200,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each by the contribution in cash of an amount of one million two hundred thousand Euro (€1,200,000).

The newly issued shares referred to above are subscribed and paid in full by the sole shareholder here represented as aforementioned, for a total amount of one million two hundred thousand Euro (€1,200,000).

Proof of the full payment of the new shares has been shown to the undersigned notary.

The contribution so received is allocated for an amount of one million two hundred thousand Euro (€1,200,000) to the capital account. As a result of the preceding resolutions, it is resolved to amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is fixed at one million eight hundred and twenty thousand Euro (€1,820,000) divided into one million eight hundred and twenty thousand (1,820,000) shares with a par value of one (1) Euro each."

B. The sole shareholder noted the accumulated losses of nine hundred fifty-eight thousand six hundred and forty-two Euro and eighty-five cents (€958,642.85) and the current share capital of one million eight hundred and twenty thousand Euro (€1,820,000). The sole shareholder upon consideration of the provisions of article 100 of Law, decided not to dissolve the Company and to keep the Company in existence despite the current losses.

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 9,700.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Lux Nordic Wealth Management S.A." (La «Société»), une société anonyme ayant son siège social à 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg constituée le 31 octobre 2007 suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 12921 du 15 décembre 2007 et modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 avril 2008 publié au Mémorial numéro 1408 du 7 juin 2008.

A comparu Maître Marco Rasqué da Silva, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration de Lux Nordic Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg constituée sous droit luxembourgeois, l'actionnaire unique, déclarant et requérant le notaire instrumentant d'acter que:

1. L'actionnaire unique détient toutes les six cent vingt mille (620.000) actions de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour, suivant lequel les résolutions seront prises a la teneur suivante, étant entendu que l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour sont reliés entre eux et constituent une résolution unique.

A. Restructuration du capital social de la Société;

(i) augmentation du capital social de la Société de six cent vingt mille Euros (€620.000) à un million huit cent vingt mille (€1.820.000) par l'émission de un million deux cent mille (1.200.000) actions ayant une valeur nominale de un Euro (€1) chacune par apport en numéraire d'un montant de un million deux cent mille Euros (€1.200.000),

(ii) souscription et paiement de toutes les actions nouvelles et

(iii) modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.

(B) De décider de la dissolution de la Société en accord avec l'article 100 de la Loi en cas de perte de plus la moitié du capital social;

Suite à quoi, l'assemblée a pris, à l'unanimité, la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'actionnaire unique décide que l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour constituent une résolution unique.

(A) L'actionnaire unique décide de restructurer le capital social de la Société:

par l'augmentation immédiate du capital social de la Société de six cent vingt mille Euros (€620.000) à un million huit cent vingt mille Euros (€1.820.000) par l'émission de un million deux cent mille (1.200.000) actions ayant une valeur nominale de un Euro (€1) chacune par apport en numéraire d'un montant de un million deux cent mille Euros (€1.200.000).

Les nouvelles actions sont souscrites et payés par l'actionnaire unique, ici représenté comme il est dit pour un montant total de un million deux cent mille Euros (€1.200.000).

Preuve du paiement des nouvelles actions à été montrée au notaire soussigné.

La contribution est allouée au capital social pour un montant de un million deux cent mille Euros (€1.200.000). Il est décidé de modifier l'article 6 paragraphe 1^{er} des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à un million huit cent vingt mille Euros (€1.820.000) divisé en un million huit cent vingt mille (1.820.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (€1) chacune.»

B. L'actionnaire unique constate que les pertes accumulées sont de neuf cent cinquante-huit mille six cent quarante-deux Euros et quatre-vingt cinq cents (€958.642,85) et que le capital social actuel est de un million huit cent vingt mille Euros (€1.820.000). L'actionnaire unique après considération de l'article 100 de la Loi, décide de ne pas dissoudre la Société et de maintenir la Société malgré les pertes encourues.

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à EUR 9.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. RASQUÉ DA SILVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38905. - Reçu à 0.50 % six mille euros (6000 €).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127592/242/114.

(080149004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Danube 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 140.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008127704/239/12.

(080148813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Annibal Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.593.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2008

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Max CLERGEAU, employé privé, demeurant au 276, avenue de Genève, F-01220 Divonne-les-Bains, de Monsieur Vincente CILETTI, employé privé, demeurant 29A, chemin Carabot, CH-1213 Bernex et de Monsieur Roland MATTHYS, administrateurs de société, demeurant au 26, Chemin du Pré de la Croix, CH-1222 Vézenaz sont reconduits pour une nouvelle période de 1 année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009;

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

121968

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

ANNIBAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008127982/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Société Immobilière New South S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 80.372.

L'an deux mille huit, le quatorze avril,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SOCIETE IMMOBILIERE NEW-SOUTH SA, R.C. B 80 372 avec siège social à L-3895 FOETZ 10, rue de l'Avenir.

Première résolution

- Nouveau Conseil d'Administration

a) Administrateur Monsieur GIACOMETTI Piero, retraité, demeurant rue Torre Calzolari à GUBBIO (ITALIE)

b) Administrateur-délégué Monsieur GIACOMETTI Giancarlo, gérant, demeurant à 25, rue de Lallange, L-4201 ESCH-SUR-ALZETTE

c) Administrateur Madame GIACOMETTI-PINNA Bernadette, indépendante, demeurant 24, Chemin J.A Zinnen L-7626 LAROCLETTE

- Démissions des anciens Administrateurs:

a) Monsieur GIACOMETTI Thierry demeurant 24, Chemin J.A Zinnen L-7626 LAROCLETTE

b) Monsieur BIGOT Jean-Yves, demeurant 13, boulevard Hildegarde F-57100 THIONVILLE

c) Monsieur DOS SANTOS MARTINS José-Manuel, demeurant 16, route de Remich L-5650 MONDORF-LES-BAINS

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11H30.

Dont procès-verbal, passé à LUXEMBOURG, les jours mois et an qu'en tête des présentes.

GIACOMETTI Giancarlo / GIACOMETTI Piero / GIACOMETTI-PINNA Bernadette

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008127785/1402/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07617. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Norinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 96.023.

Il résulte qu'en date du 15 septembre 2008, les trois administrateurs Director S.à r.l., Management S.à r.l. et Manager S.à r.l. ont démissionné de leur mandat avec effet immédiat.

Il résulte qu'en date du 15 septembre 2008, le commissaire aux comptes Sanisto Finance S.A. a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008127977/1629/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09703. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.